



ROGB1BA

2024 - 2025

dans le cadre du bachelier supplémentaire et ne font donc plus l'objet d'une évaluation. Le grade de bachelier supplémentaire a la même valeur que le grade de bachelier principal et assure un accès immédiat au master correspondant.

ROGB1BA -

✂ Anglais

○ BGERM1101	Introduction to English Literature	Marleen Cré	EN [q2] [60h+30h] [5 Crédits] 🌐	x		
○ BGERM1140	English linguistics: theory and grammatical analysis	Jennifer Thewissen	EN [q1+q2] [60h+45h] [5 Crédits] 🌐	x		
○ BGERM1104	English: productive and receptive skills	Maxime Collignon	EN [q1+q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x		
○ BGERM1270	English literature : From the beginning of the English novel to the Victorian Age 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Marleen Cré	EN [q1] [30h+7h] [5 Crédits] 🌐 🎓		x	x
○ BGERM1271	English literature : Narrative voices, from the first novels to the twentieth century 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Marleen Cré	EN [q2] [30h+8h] [5 Crédits] 🌐 🎓		x	x
○ BGERM1360	English literature: the 20th century and beyond 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q1] [30h+7h] [5 Crédits] 🌐 🎓		x	x
○ BGERM1361	Cross-cultural approaches to English literature, (post)colonial and/or (post)modern perspectives and rewritings of the great classics 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q2] [30h+8h] [5 Crédits] 🌐 🎓		x	x
○ BGERM1240	English: syntax and morphology 🟡					

Bloc

annuel

1 2 3

⌘ BFILO1115

Introduction à la philosophie contemporaine

PROGRAMMES PARTICULIERS

> [Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#) [<https://uclouvain.be/prog-2024-rogb1ba-programme>]

Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel
1 2 3

○ **Contenu:**

- **Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit**

- BGERM
- BGERM
- BGERM
- BGERM
- BGERM
- BGERM
- BGERM



● BFILO1114

ROGB1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
 - ✘ Au choix
-

○ BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 📄 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NI [q1] [30h+7h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
○ BGERM1273	Nederlandse letterkunde : van de moderniteit tot de twintigste eeuw 📄 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NI [q2] [30h+8h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
○ BGERM1362			

⌘ **Module Anglais**



ROGB1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

o Contenu:

o Formation spécialisée

L'étudiant-e choisit l'étude d'une combinaison de langues : français-anglais ou français-néerlandais.

o Français

○ BROMA1394	Histoire de la littérature française III et auteurs du moyen âge	Olivier Delsaux	
-------------	--	-----------------	--

● BGERM1272	Nederlandse letterkunde : van de vroegmoderne literatuur tot de moderne roman 📖 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années paires.</i>	Matthieu Sergier	NL [q1] [30h+7h]
-------------	---	------------------	---------------------

○ En bloc 3, choix d'une UE parmi :

✘ BGERM1270



ROGB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études

- Pour tout diplôme d'études secondaires

PÉDAGOGIE

L'UCLouvain Saint-Louis - Bruxelles accorde une place prépondérante à l'**accompagnement pédagogique des étudiant-es**. En Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines, la taille restreinte des groupes permet des contacts privilégiés entre enseignant-es et étudiant-es. Le Service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite propose diverses activités et est disponible pour rencontrer les étudiant-es qui le souhaitent.

L'étudiant-e est confronté-e à **des dispositifs pédagogiques variés et adaptés** aux différents objectifs d'apprentissage : cours magistraux, séances d'exercices, séminaires, monitorats, travaux de groupes, travaux à effectuer seul. Par ailleurs, quand le cours le permet, des dispositifs pédagogiques alternatifs sont mis en place, tels que la pédagogie inversée, le *blended learning*, *inquiry-based learning*...

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année : en janvier, en juin et en août-septembre. En première année, les examens de la session de janvier, qui n'auraient pas été réussis, peuvent être représentés deux fois, en juin et en août-septembre.

Alternent, au fil du cursus de bachelier en langues et lettres, orientation générale, les évaluations orales (examens oraux, présentations orales d'un travail de séminaire) et écrites (examens écrits, travaux personnels écrits). Des précisions sur les modalités d'évaluation propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive. Les modalités de l'évaluation seront également précisées au début de chaque enseignement.

Différents modules d'aide pédagogique sont proposés à l'étudiant-e pour lui permettre d'améliorer ses compétences en situation d'évaluation.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Programmes d'échange

Suivre une partie de son cursus dans une université étrangère est une richesse. Plongés dans un nouvel environnement, les étudiant-es développent leurs capacités d'adaptation et d'autonomie. En outre, ils-elles approfondissent le plus souvent leur connaissance d'une autre langue et apprennent à découvrir une autre culture. Pour ces différentes raisons, les [échanges interuniversitaires](#), Erasmus ou hors Europe, sont encouragés.

Les étudiant-es en langues et lettres modernes, orientation générale, peuvent participer à un programme d'échange durant le troisième bloc annuel. Différentes destinations leur sont proposées dans des pays de langues romanes ou germaniques.

Bourses pour des séjours linguistiques

Les étudiant-es qui en font la demande motivée et qui ont obtenu des résultats suffisants en juin peuvent bénéficier d'une [bourse](#) pour suivre des cours de langues dans un pays européen durant les vacances d'été. Les destinations proposées se trouvent principalement en Espagne et en Italie. La bourse couvre jusqu'à la moitié du prix des cours de langue et du séjour.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Ce programme de bachelier donne un accès direct aux masters 120 et 60 en langues et lettres modernes, orientation générale, organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il donne également un accès direct au master 120 en linguistique, au master 120 en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère et au master 120 en communication multilingue.

Masters accessibles à l'UCLouvain

Accès direct

- [Master \[120\] en langues et lettres modernes, orientation générale](#) et [Master \[60\] en langues et lettres modernes, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en linguistique](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en communication multilingue](#) (Louvain-la-Neuve)

Autres formations accessibles

Le diplôme du [Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale](#) peut aussi donner accès à d'autres masters moyennant le respect des conditions d'accès à ces programmes :

- [Master \[120\] en langues et lettres modernes, orientation germaniques](#) et [Master \[60\] en langues et lettres modernes, orientation germaniques](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale](#) et [Master \[60\] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en philosophie](#) et [Master \[60\] en philosophie](#) (Louvain-la-Neuve)

